

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

JEUDI 18 JANVIER 1917

Les déportations vont commencer à Bruxelles ! C'est la grande et douloureuse nouvelle qui se répand depuis hier. Certains s'étaient, paraît-il, fait l'illusion que devant le cri de révolte que l'enlèvement des Belges par l'occupant a fait courir d'un bout à l'autre du monde civilisé, les Allemands hésiteraient à continuer leur abominable besogne et que peut-être Bruxelles serait ainsi épargné. Si l'autorité allemande a hésité, ce dont je ne suis pas sûr, ce n'aura pas été pour longtemps : il faut à Hindenburg son chiffre d'esclaves belges pour permettre à autant d'Allemands encore occupés chez nous d'aller combler les vides de l'armée au front ; aucune considération ne peut tenir devant celle-là.

Cependant à Bruxelles, où ils savent qu'ils seront surveillés, notamment par la diplomatie américaine (**Note** : Brand Whitlock), espagnole (**Note** : Villalobar) et hollandaise (**Note** : Van Vollenhoven), où, de plus, l'importance, la densité de la population, d'autres circonstances encore peuvent rendre l'opération plus malaisée, les Allemands vont procéder avec plus de prudence qu'ils

ne l'ont fait en province. A Bruxelles pas de convocation par affiche, pas de rassemblement en masse de tous les hommes, ni même simplement des ouvriers. Un certain nombre d'hommes ont reçu à domicile, par les soins de soldats allemands, une invitation à se présenter à la gare du Midi (entrée par la rue de France) l'un des jours suivants : samedi, lundi, mardi, mercredi, le jour étant fixé pour chacun — à 7 heures du matin ; l'avis est comminatoire et pratique la séduction par le chantage ; il dit, en effet :

Au cas où vous ne donneriez pas suite à la présente convocation, vous seriez expédié immédiatement par contrainte. En outre, vous seriez passible d'une peine d'emprisonnement de trois mois au plus, ou d'une amende pouvant atteindre 1.000 marks. Comme il se peut que vous soyez envoyé à un lieu de travail et que, dans ce cas, vous n'auriez plus l'occasion d'entrer en relations avec les membres de votre famille, il vous est recommandé de vous munir d'une couverture, d'habillements d'hiver, de linge et de bonnes chaussures. Quiconque souscrit un contrat au Bureau de l'Industrie, rue Marie-Thérèse, 64, où du travail en Allemagne ou en Belgique est offert, à des conditions très avantageuses est exempté de se présenter à la gare.

La présente convocation est à apporter.

Un certain nombre d'hommes ont cédé ; il y en avait, ces jours derniers, devant le bureau d'embauchage de la rue Marie-Thérèse : l'idée d'être interné dans un camp allemand et soumis,

comme réfractaires du travail, à toute sorte de mauvais traitements affole plus d'un caractère faible et il y a, parmi les malheureux qui sont convoqués, des gens si débilités, si démoralisés déjà par la souffrance ! La grande majorité des convoqués ont une attitude toute différente ; ils sont décidés à tout subir en Allemagne plutôt que de consentir à travailler.

Combien l'autorité allemande compte-t-elle enlever d'hommes ici ? 30.000, d'après certaines indications qu'elle aurait données.

Pour les quatre premiers jours, le nombre des convoqués s'élève à 8.000. Il se répartit entre toutes les communes de l'agglomération ; Cureghem-Anderlecht est le plus atteint par cette première levée. D'après quel système, quelles indications, l'autorité allemande fait-elle son choix, pourquoi un tel est-il appelé plutôt qu'un autre ? On ne sait pas, on ne devine pas. Peut-être les convocations se font-elles en partie au petit Bonheur ; mais, certainement, plus d'un choix aussi est prémédité ; ainsi on remarque qu'il y a parmi les convoqués pas mal d'ouvriers, d'agents du Chemin de fer qui ont refusé de travailler pour les Allemands, pas mal aussi d'ouvriers de services techniques. Bien entendu, l'autorité allemande ne s'est pas arrêtée à la question de savoir si ces hommes sont chômeurs ou non. Beaucoup ont retrouvé depuis la guerre une occupation ; mais on peut être sûr que, pour les

besoins de la cause, ils resteront des sans-travail aux yeux des Allemands. Un agent du Chemin de fer est convoqué bien qu'il ait un emploi à la Banque Nationale depuis longtemps ; il s'est rendu, muni de certificats en règle de ses chefs de la Banque, auprès de l'autorité allemande pour expliquer qu'on s'est trompé en le convoquant comme chômeur : « *ici* – lui a répondu l'autorité en question –, *on ne se trompe jamais !* »

Mieux que cela. Des femmes ont été convoquées, notamment des brodeuses d'Anderlecht, me disait ce matin M. Bertrand, le député socialiste.

On cite aussi parmi les convoqués un machiniste âgé de 69 ans !

Les administrations communales de l'agglomération bruxelloise se sont tout de suite préoccupées de venir en aide aux partants, de surveiller leur recrutement dans la mesure du possible, sans se dissimuler que cette mesure sera – hélas ! – bien faible. Elles sont entrées en négociation à cet effet avec l'autorité allemande. Et leurs représentants ont tenu hier, à l'hôtel de ville de Bruxelles, sous la présidence de M. Pladet, échevin de l'assistance publique, une réunion où il a été rendu compte du résultat des négociations.

Les seize communes du Grand-Bruxelles pourront envoyer vingt délégués à la gare du Midi pour assister au recrutement définitif et au départ. Ces délégués sont autorisés à remettre aux

partants un peu de nourriture, quelque argent et quelques vêtements indispensables.

On a décidé de donner à tous les partants qui en auraient besoin une somme de 10 marks, 250 grammes de saucisson, auxquels le Comité National d'alimentation ajoutera un kilo et demi de pain, une paire de souliers, une couverture, du linge de dessous. On formera un paquet pour chaque home ; la pointure des bottines, la taille des vêtements seront indiquées en grandes lettres sur chaque paquet ; et si l'on a pas eu le temps de choisir, pour un partant, au moment de le lui donner, un paquet qui lui convient, il pourra l'échanger en cours de route contre le paquet d'un compagnon ; on lui criera de le faire ; en le lui remettant, car la distribution des « *baluchons* » devra s'effectuer avec hâte et sans que les distributeurs puissent songer à prendre contact avec les déportés : ils devront passer les colis à travers une grille, et il faudra servir trois hommes par minute ! Ainsi l'exige l'autorité allemande. Les délégués devront remettre aux malheureux les paquets qui leur sont destinés précipitamment, à travers des barreaux, comme on jette la nourriture aux fauves dans les ménageries. Quelle dureté de coeur chez cette autorité allemande ! Et quel contraste avec le bel et délicat élan de générosité des communes de l'agglomération bruxelloise !

La ville de Bruxelles fera l'avance de la dépense aux faubourgs. Elle a acheté pour son

compte 1.800 paires de chaussures et 8.000 paires de chaussettes. Elle dépense, à elle seule, 200.000 fr. pour ses déportés (1).

* * *

Ce matin, dans les couloirs de la Société Générale, on s'entretenait beaucoup de la question des chômeurs. MM. Franck et Lamborelle, députés d'Anvers et de Malines, m'ont raconté ceci :

Convoqués par l'autorité allemande afin d'être transportés en Allemagne, les paysans de dix-sept villages de la Campine anversoise ont, en grand nombre, préféré prendre la fuite. Ils se sont dispersés dans les sapinières et les bois de la région, où les soldats allemands envoyés à leur poursuite leur font une chasse vaine, d'autant plus qu'ils n'y apportent aucun zèle. Sur 600 hommes que la commune de Heyst-op-den-Berg devait fournir, il ne s'en est présenté que 140. L'autorité allemande a fait arrêter les notables des communes récalcitrantes, bourgmestres et échevins en tête. Elle a aussi interdit aux habitants de ces communes de sortir après 3 heures de l'après-midi. Parmi les communes en question on cite Beerlaer (**Note** : Berlaar), Nylen (**Note** : Nijle), Putte, Saint-Amand (**Note** : ... lez-Puers = Sint-Amands), Viersel, Wiekevorst. C'est une nouvelle « *guerre des paysans* ». Il est probable que les fugitifs tenteront, au moment qui leur paraîtra propice, de passer en groupe la frontière.

M. Pastur, député permanent du Hainaut,

m'annonce que les bourgmestres du pays de Charleroi feront samedi une démarche auprès du Gouverneur général pour attirer l'attention des autorités allemandes sur la triste situation de leurs concitoyens déportés dans les camps allemands. Ces messieurs ont réuni un dossier de 300 cartes écrites par des ouvriers carolorégiens et qui sont accablantes. Cette correspondance établit notamment que la totalité des aliments affectés journellement à la nourriture des déportés représente à peine 200 calories, alors qu'une seule assiette de soupe distribuée dans le pays de Charleroi en représente 300 !

A Anvers est arrivé samedi après-midi un premier lot de déportés belges renvoyés d'Allemagne (**Note**) sur intervention du gouvernement hollandais. Plusieurs milliers de personnes attendaient les malheureux derrière des cordons de soldats et de police. Quand le train entra en gare, il y eut un tel élan dans cette foule que les barrages furent emportés et des personnes se ruèrent vers les wagons. Elles avaient apporté force provisions pour permettre aux affamés d'apaiser leur faim sur-le-champ. Plusieurs de ceux-ci ont, malheureusement, englouti plus de nourriture que leur estomac, déshabitué, n'en pouvait tout de suite supporter, et il en est résulté des indispositions; on dit même que plusieurs en seraient morts.

(1) Voir les 20 et 24 janvier des détails sur le départ des déportés de l'agglomération bruxelloise,

Notes de Bernard Goorden.

« **Les ministres protecteurs** » (le marquis de Villalobar, Brand Whitlock et Maurice van Vollenhoven) par **Georges RENCY**, constitue le chapitre **XII** de la **première partie** du volume **1** de **La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 135-138) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20MINISTRES%20PROTECTEURS%20BELGIQUE%20ET%20GUERRE%20T1%20pp135-138.pdf>

« *A Anvers est arrivé samedi après-midi un premier lot de déportés belges renvoyés d'Allemagne* ». Rappelons le témoignage dans **Cinquante mois d'occupation allemande** du 27 décembre 1916 d'un déporté belge au camp de Soltau, qui avait été renvoyé dans ses foyers :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161227%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Les **17 communes flamandes en révolte** sont évoquées par Charles TYGAT dans **Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande** en date du 15 janvier 1917 (19170115) :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170115%20TYTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

« *Les rafles d'hommes à Bruxelles* », chapitre 1 de 1917 de la traduction française (du chapitre 39, volume 2 : « *The seizures at Brussels* ») des mémoires de **Brand Whitlock** qui avait été nommé ambassadeur des Etats-Unis en Belgique, évoque principalement les rafles de chômeurs à Bruxelles, à partir du 20 janvier 1917 et reproduit l'affiche allemande du 18 janvier, intitulée « **Le Transfert des chômeurs** », constituant un « *Avis du gouverneur, lieutenant général Hurt, en date du 12 janvier 1917* » :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Lisez « *Nos prisonniers en Allemagne* » par Abel LURKIN, chapitre 22 (pages 273-280, 1^{ère} partie) de ***Nos héros morts pour la patrie. L'épopée belge de 1914 à 1918*** (*histoire et documentation*). *Tableau d'honneur des officiers, sous-officiers, soldats, marins et civils, tombés pour la défense des foyers belges.* (Ouvrage publié ... sous la direction générale de René LYR ...) ; Bruxelles, E. Van der Elst ; 1920, 370 pages (1^{ère} partie) + 160 pages (2^{ème} partie) + 75 pages (3^{ème} partie) + 31 pages (4^{ème} partie).

<http://www.idesetautres.be/upload/NOS%20PRISONNIERS%20EN%20ALLEMAGNE%201914-1918%20LURKIN%20LYR%201.pdf>